

RAPPORT ANNUEL 2013

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Sommaire

ORGA	NISATION GENERALE	2
A.	PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE	2
В.	COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE	2
ORGA	NISATION DE LA COLLECTE	3
A.	LES DECHETS MENAGERS	3
1.	La collecte des ordures ménagères résiduelles	3
2.	La collecte des déchets recyclables (emballages ménagers et journaux magazines)	4
3.	La collecte des déchets verts	5
4.	La collecte du verre	6
5.	La collecte des déchets des déchèteries	9
В.	LES DECHETS DES PROFESSIONNELS	12
1.	La collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères	12
2.	La collecte des déchets produits par les établissements de l'hôtellerie de plein air	13
3.	La collecte des déchets de la déchèterie artisanale	13
ORGA	ANISATION DU TRAITEMENT	15
A.	LES ORDURES MENAGERES	15
В.	LES DECHETS RECYCLABLES	15
C.	LES DECHETS VERTS	16
D.	LE VERRE	17
E.	LES DECHETS DES DECHETERIES	17
MARC	CHES ET CONVENTIONS	19
A.	COLLECTE EN PORTE A PORTE	19
В.	COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	20
C.	DECHETERIES	20
D.	TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	23
E.	FOURNITURE	23
MOYE	ENS HUMAINS ET TECHNIQUES	24
A.	MOYENS HUMAINS	24
В.	MOYENS TECHNIQUES	25
INDIC	ATEURS FINANCIERS	26
A.	COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - Budget annexe "DECHETS"	26
В.	SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2013	29
AN	NEXES	35

ORGANISATION GENERALE

A. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

Au 1^{er} janvier 2013, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a intégré trois nouvelles communes : Corme-écluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet faisant partie, avant cette date, de la Communauté de Communes des Bassins Seudre et Arnoult.

Le territoire regroupe ainsi 34 communes, représentant 78 880 habitants¹ permanents au 31 décembre 2013. La population touristique est évaluée à 400 000 habitants et peut atteindre, en pleine saison (15 juillet-15 août) près de 500 000 habitants.



B. COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

La CARA est compétente en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement). Elle a délégué au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), créé par arrêté préfectoral du 30 décembre 2004, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri sélectif. Le mode de financement principal est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). L'organisation générale de la gestion des déchets, par flux de déchets, est présentée en annexe 2.

_

¹ Annexe 1 : Population de la CARA

ORGANISATION DE LA COLLECTE

A. LES DECHETS MENAGERS

La collecte est effectuée

en PORTE A PORTE pour :	par APPORT VOLONTAIRE pour :
Les ordures ménagères résiduelles	Le verre
Les déchets recyclables (31 communes)	Les journaux-revues-magazines (3 communes)
Les déchets verts (17 communes)	Les déchets des déchèteries

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) est effectuée en porte à porte sur les 34 communes composant la CARA, grâce à des bacs individuels ou collectifs normalisés à couvercle vert allant du 120 litres au 660 litres.

Les règles de dotation mises en place prennent en compte à la fois le nombre de personnes composant le foyer et la fréquence de collecte de la commune concernée. La livraison des bacs est réalisée en régie. Les agents en charge des livraisons s'occupent également du remplacement des bacs cassés ou volés. Les bacs détériorés sont repris par le fournisseur et servent à la fabrication de nouveaux bacs.

Pour l'année 2013, après intégration du parc de bacs à ordures ménagères existants sur les 3 nouvelles communes (1 946 bacs), les mouvements des bacs à couvercle vert ont été les suivants ²:

- 960 bacs ont été livrés, soit + 12% par rapport à 2012 (bacs verts livrés en 2012 : 855).
 89.8% d'entre eux sont des 120 litres et 22.4% des livraisons ont eu lieu sur les mois de juillet et août ;
- 252 bacs ont été volés, soit + 6% par rapport à 2012 (bacs volés en 2012 : 237). 84.1% d'entre eux sont des 120 litres et 54.8% ont été volés sur les mois de juillet, août et septembre ;
- 608 bacs ont été cassés, soit +21% par rapport à 2012 (bacs cassés en 2012 : 502). 91.9% d'entre eux sont des 120 litres. On ne note pas plus de casses sur les mois d'été que sur le reste de l'année.

Une fois collectées, les OMR sont acheminées au centre de transfert, situé sur la commune de Médis. Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), qui en assure la gestion, en a confié l'exploitation à un prestataire privé.

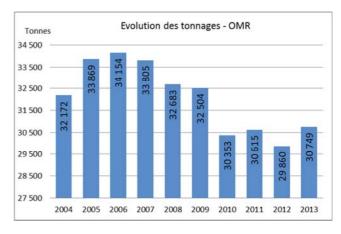
-

² Annexe 3 : Indicateurs bacs à couvercle vert – ordures ménagères

Le tonnage global d'ordures ménagères résiduelles collectées en 2013 atteint 30 749 tonnes, soit une augmentation de 889 tonnes par rapport à 2012 (+2.98%).

Cette augmentation s'explique notamment par l'intégration des 3 nouvelles communes (3 921 habitants).

Ce tonnage global comprend 233.22 tonnes collectées via les colonnes enterrées installées sur le territoire.



On note que 8 875 tonnes d'OMR, soit 28.86% du tonnage global de l'année, ont été collectées sur les mois de juillet et août³.

2. La collecte des déchets recyclables (emballages ménagers et journaux-magazines)

La collecte sélective sur 31 communes, est effectuée en mélange dans le bac jaune (emballages ménagers et journaux magazines) et séparément (emballages ménagers sans les journaux-magazines) sur les 3 nouvelles communes.

La collecte des bacs jaunes est effectuée dans les mêmes conditions que la collecte des ordures ménagères mais avec une fréquence de collecte différente. Les bacs individuels ou collectifs mis à disposition des usagers sont à couvercle jaune et vont du 120 litres au 660 litres, les bacs destinés à l'habitat vertical sont à couvercle jaune operculé et vont du 340 litres au 660 litres. Par dérogation et en fonction de la configuration des sites, des sacs jaunes translucides peuvent être donnés aux usagers à la place des conteneurs.

Pour l'année 2013, après intégration du parc de bacs à emballages ménagers existants sur les 3 nouvelles communes (2 013 bacs), les mouvements des bacs à couvercle jaune ont été les suivants ⁴:

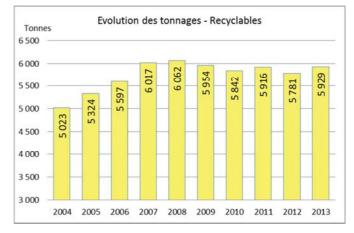
- 969 bacs ont été livrés, soit -7% par rapport à 2012 (bacs livrés en 2012 : 1037). 90.5% d'entre eux sont des 120 litres. 27.2% ont été livrés sur les mois de juillet et août ;
- 114 bacs ont été volés, soit -11% par rapport à 2012 (bacs jaunes volés en 2012 : 128).
 97.4% d'entre eux sont des 120 litres et 48.2% ont été volés pendant les mois de juillet, août et septembre ;
- 169 bacs ont été cassés, soit +59% par rapport à 2012 (bacs jaunes cassés en 2012 : 106). 97% d'entre eux sont des 120 litres. On ne note pas plus de casses sur les mois d'été que sur le reste de l'année.

³ Annexe 4 : Tonnages mensuels ordures ménagères résiduelles – 2013

⁴ Annexe 5 : Indicateurs bacs à couvercle jaune – déchets recyclables

Une fois collectés, les déchets recyclables (emballages et journaux-magazines) sont acheminés au quai de transfert de la collecte sélective situé sur la commune de Médis dont l'exploitation a été confiée par la CARA à un prestataire privé.

Le tonnage global des déchets recyclables collectés en 2013 atteint 5 929 tonnes, soit une augmentation de 148 tonnes par rapport à 2012 (+2.56%) due notamment à l'intégration des 3 nouvelles communes.



Sur les campings, 217.62 tonnes de déchets recyclables ont été collectés (rappel 2012 : 207.18 tonnes).

On note que 1 844 tonnes de déchets recyclables, soit 31.10% du tonnage global de l'année, ont été collectées sur les mois de juillet, août et septembre⁵.

3. La collecte des déchets verts

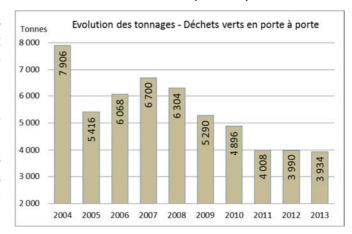
Pour 17 communes du territoire, les déchets verts sont collectés en porte à porte⁶, avec une fréquence variant de tous les 15 jours à toutes les semaines selon la densité de population et les périodes de l'année. Les usagers ne bénéficiant pas de cette collecte en porte à porte déposent leurs déchets de jardin dans les déchèteries communautaires.

Créée en 2004, la plate-forme de broyage des déchets végétaux de Grézac, gérée par le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), compétent en matière de traitement et de valorisation des déchets, réceptionne tous les déchets verts collectés en porte à porte.

Le tonnage global de déchets verts collectés en porte à porte en 2013 atteint 3 934 tonnes. Ce tonnage est en constante baisse depuis 2007 avec 2 766 tonnes en moins, soit une baisse de 41.28%.

On note une stabilisation de ce tonnage depuis 2011.

Les 2 319 tonnes de déchets verts collectées en porte à porte sur les mois d'avril à août représentent 58.96% du tonnage global de l'année⁷.



⁵ Annexe 6 : Tonnages mensuels déchets recyclables - 2013

⁶ Annexe 7 : Communes concernées par la collecte des déchets verts en porte à porte

⁷ Annexe 8 : Tonnages mensuels déchets verts – 2013

4. La collecte du verre

Le verre est collecté en apport volontaire. Au 31 décembre 2013, 588 colonnes à verre dont 22 enterrées sont installées sur l'ensemble du territoire dont 153 à proximité d'établissements d'hôtellerie de plein air.

Les colonnes à verre, d'un volume de 3 ou 4m³, sont équipées d'un système de préhension de type Kinshöfer, Kinshöfer Flex ou Rotator. Les fréquences de collecte, d'une à trois fois par semaine, prennent en compte les fluctuations saisonnières et s'adaptent en fonction du taux de remplissage des colonnes.

Certaines colonnes sont équipées du système SYREN de BH Environnement permettant de surveiller le niveau de remplissage de la colonne. Les colonnes installées à proximité des établissements d'hôtellerie de plein air ne sont pas équipées de ce système et sont alors collectées sur demande du camping.



Colonne enterrée



Colonne aérienne

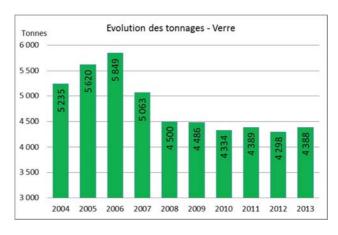


Système SYREN sur colonne aérienne

Le tonnage de verre collecté sur le territoire est constant depuis 2008 avec, en 2013, un tonnage qui atteint 4 388 tonnes.

Les 22 colonnes enterrées verre ont été installées sur les communes de :

- Royan (9)
- Breuillet (2)
- La Tremblade (2)
- Saint Georges de didonne (6)
- Meschers sur gironde (1)
- Vaux sur mer (2)

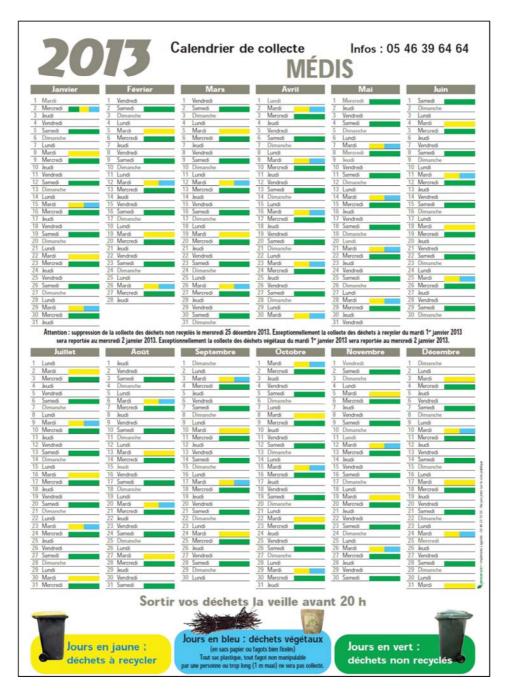


Le tonnage de verre à collecter, en lien avec la fréquentation touristique, explose en juillet et surtout en août. Le tonnage collecté sur ces deux mois d'été représente 32.26% du tonnage annuel⁸.

⁸ Annexe 9 : Tonnages mensuels verre - 2013

Une fois collecté, le verre est acheminé en polybenne avec remorques sur le lieu de traitement mais peut aussi, si besoin, être vidé sur l'aire de stockage de La Guilleterie située sur la commune de La Tremblade avant transfert.

Chaque année, un calendrier de collecte spécifique par commune est élaboré par le service déchets du Pôle Ecologie Urbaine Développement Durable de la CARA. Il est distribué dans les boites aux lettres afin d'informer les usagers des jours et des fréquences de collecte des déchets à recycler, des déchets végétaux et des déchets non recyclés.





Le verso du calendrier de collecte présente une synthèse des « bons » gestes de tri (produits conformes et non-conformes) pour information ou rappel.



5. La collecte des déchets des déchèteries

Les déchèteries mises à disposition des ménages, dites « déchèteries des particuliers », sont au nombre de sept et implantées sur les communes d'Arces-sur-Gironde, Chaillevette, La Tremblade, Saujon, Brie-sous-Mortagne, Grézac et Royan.

Les déchèteries, toutes accessibles gratuitement aux particuliers, sont ouvertes toute l'année, du lundi au samedi, de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45, sauf les déchèteries d'Arces-sur-Gironde et de Chaillevette qui sont fermées le mardi et les déchèteries de Brie-sous-Mortagne, Grézac, Saujon et La Tremblade qui sont fermées le jeudi. Toutes les déchèteries sont fermées le dimanche et les jours fériés.

Un règlement intérieur, adopté par le Conseil Communautaire du 30 mai 2008 et modifié par le Conseil Communautaire du 23 novembre 2012, est affiché sur chaque site. Ce règlement précise notamment que les volumes d'apport sont limités à 2 m³ par jour et par véhicule.

Les déchets apportés par les usagers sont déposés en bennes ou contenants appropriés ou entreposés à l'abri dans un local sécurisé. Outre la collecte des piles sur les déchèteries, le service gère aussi la collecte de boites à piles installées sur les communes. L'installation de ces boites est proposée aux communes qui font le choix ou non de s'équiper. En 2013, 31 communes ont fait une demande d'équipement, soit un total de 62 boites (dont 1 sur Sablonceaux – nouvelle commune du territoire).

Les déchets admis et collectés autrement qu'en bennes sont :

- les batteries
- les piles
- les huiles végétales (ou alimentaires)
- les lampes et néons
- les huiles minérales
- les TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures)
- les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Les TLC sont collectés via 13 conteneurs à textiles entreposés sur les déchèteries du territoire avec la répartition suivante :

Arces-sur-Gironde : 2 conteneursBrie-sous-Mortagne : 1 conteneur

Chaillevette : 2 conteneursGrézac : 1 conteneur

- La Tremblade : 2 conteneurs

Royan: 3 conteneursSaujon: 2 conteneurs

Le tonnage global des déchets non collectés en bennes s'élève en 2013 à 731.53 tonnes, soit une augmentation de 19.2% par rapport à 2012 (613.53 tonnes). On note une augmentation de 22.7% du tonnage des DEEE et de 18.1% du tonnage de TLC.

	Tonnage 2012	Tonnage 2013	évolution %
batteries	30.16	26.15	-13.3%
piles	6.00	7.20	20.0%
lampes et néons	0.93	0.13	-85.7%
huiles minérales	20.05	19.86	-0.9%
huiles végétales	8.38	7.62	-9.0%
TLC	38.96	45.99	18.1%
DEEE	509.05	624.57	22.7%
TOTAL	613.53	731.53	19.2%

Sur ce tonnage global, 85% sont représentés par les DEEE. Ces derniers sont classés selon 4 catégories, à savoir les :

- Gros Electroménager Ménager (GEM) hors froid -

- Gros Electroménager Ménager (GEM) froid - Petits Appareils Ménagers (PAM)

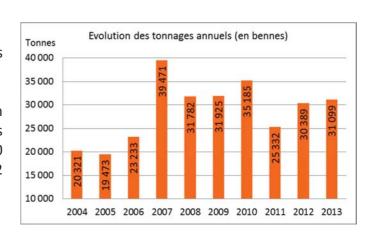
La catégorie la plus représentée des DEEE reste les PAM avec 35.11% du tonnage global⁹.

Les déchets admis et collectés en bennes sont :

Les gravats
 Le tout-venant
 Le bois
 Les déchets verts
 Les cartons
 Les ferrailles

En 2013, les déchets déposés en bennes représentent 31 099 tonnes.

Globalement, les tonnages collectés en bennes repartent à la hausse depuis 2011, avec une augmentation de 710 tonnes en 2013 par rapport à 2012 (+2.33%).



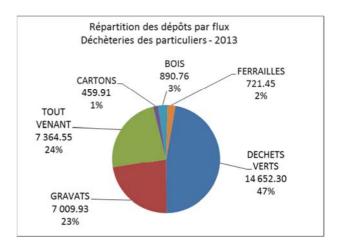
10

⁹ Annexe 10 : Tonnages des catégories de DEEE par déchèterie - 2013

Les 3 principaux matériaux, tous sites confondus, sont :

- 1. Les déchets verts (47% du tonnage total)
- 2. Le tout-venant (24% du tonnage total)
- 3. Les gravats (23% du tonnage total)

On note que les ferrailles ne représentent que 2% du tonnage global.

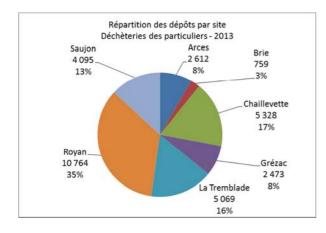


En détail, l'évolution par matériau entre 2012 et 2013 est la suivante :

Déchets verts: -362.10 T; -2.4%
 Cartons: +65.76 T; +16.7%
 Tout-venant: +546.58 T; +8.0%
 Gravats: +391.13 T; +5.9%
 Bois: +43.26 T; +5.1%
 Ferrailles: +25.68 T; +3.7%

Seul le tonnage de déchets verts est en diminution, tous les autres matériaux sont en hausse avec notamment les cartons à +16.7% en 2013 par rapport à 2012.

Tous déchets confondus, la répartition des tonnages collectés en bennes par déchèterie est la suivante :



En 2013, les sites qui ont réceptionnés le plus de tonnages sont¹⁰ :

- 1. Royan (35% du tonnage total)
- 2. Chaillevette (17% du tonnage total)
- 3. La Tremblade (16% du tonnage total)
- 4. Saujon (13% du tonnage total)

Ces pourcentages sont stables par rapport à 2012.

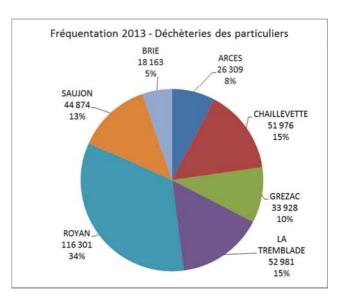
Les enlèvements pour l'ensemble des déchets ont généré 5 594 rotations de bennes, soit une baisse de 2.93% par rapport à 2012 (5 763 rotations en 2012). On note une diminution des rotations malgré une augmentation des tonnages. Ceci s'explique par un meilleur tassage des bennes. En effet, en 2012 le tonnage moyen par benne était de 4.6 tonnes et il est de 6.3 tonnes en 2013.

¹⁰ Annexe 11 : Tonnages mensuels déposés en déchèterie des particuliers 2013

En termes de fréquentation, 344 532 visites ont été comptabilisées sur l'année 2013, tous sites confondus, soit une augmentation de +9.95% (313 350 visites en 2012).

Parmi les sites les plus fréquentés, on retrouve les déchèteries de :

- 1. Royan (34% des visites)
- 2. La Tremblade (15% des visites)
- 3. Chaillevette (15% des visites)
- 4. Saujon (13% des visites)



B. LES DECHETS DES PROFESSIONNELS

1. La collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères

La législation laisse la possibilité aux collectivités de procéder à l'élimination de certains déchets d'origine non domestique (article 12-loi du 15 juillet 1975). Ces déchets sont dits « assimilés » aux déchets ménagers. Il s'agit de déchets courants des petits commerces, des artisans, des services, présentés sur le trottoir dans les mêmes contenants que les ordures ménagères, et qu'il est bien souvent impossible de distinguer, lors de la collecte, des déchets ménagers (Circulaire du 28 avril 1998).

Afin de prendre en compte ces déchets non ménagers, la collectivité, après avoir adopté le principe de l'institution de la redevance spéciale (RS), a approuvé, par délibération du 11 décembre 2008, le règlement relatif à la redevance spéciale. Le tarif 2013 approuvé par le Conseil Communautaire du 21 décembre 2012 a été fixé à 0,0217 €/litre.

En 2013 ont été mises en service des colonnes enterrées pour collecter les ordures ménagères produites par les producteurs non ménagers, d'un volume de 5 m³, équipées d'un double tambour à occlusion permanente et d'un système de contrôle d'accès permettant l'identification des utilisateurs ainsi que la facturation en fonction du volume déposé. Chaque ouverture de tambour correspond à un volume déposé de 100 litres.

Les colonnes enterrées installées en 2013 sont implantées sur :

- La Tremblade (1)
- Ronce les bains (1)
- Breuillet (1)
- Etaules (1)
- Royan (20)
- Vaux sur mer (2)
- Meschers sur gironde (1)
- Saint Georges de didonne (3)



A la signature de la convention de redevance spéciale, il est remis gratuitement à l'usager un badge lui donnant accès à une colonne enterrée. L'ouverture du tambour de chaque colonne est conditionnée par la lecture et la reconnaissance des codes barre des badges. Les déchets doivent obligatoirement être déposés en sacs fermés, les dépôts de déchets en vrac étant rigoureusement interdits. Le tonnage d'ordures ménagères collectées sur les colonnes enterrées s'élève à 233.22 tonnes en 2013.

Au 31 décembre 2013, 1 651 conventions de redevance spéciale étaient signées et les recettes se sont élevées à 1 726 059.61 € (source : compte administratif 2013).

Afin de répondre aux besoins de professionnels ayant signé la redevance spéciale, une collecte des cartons bruns sur le territoire de la CARA est organisée, dans le cadre d'un marché de qualification et d'insertion professionnelle. Cette prestation assurée par une entreprise d'insertion est gratuite pour les assujettis. En 2013, le tonnage de cartons bruns collecté s'élève à 401.84 tonnes et 796 adhérents à la redevance spéciale ont souhaité bénéficié de cette prestation.

2. La collecte des déchets produits par les établissements de l'hôtellerie de plein air

Les établissements de l'hôtellerie de plein air (HPA) sont collectés dans les mêmes conditions et à la même fréquence que les ordures ménagères hors saison. Par contre, collectés tous les jours du 15 juin au 15 septembre, ils font l'objet de tournées de collectes spécifiques à l'aide de véhicules équipés du système de pesée embarquée.

En 2013, le tonnage collecté d'ordures ménagères sur les 116 établissements s'élève à 2 310.46 tonnes (2012 : 2 297.17 tonnes), soit 7.51% du tonnage global d'ordures ménagères.

Instituée par délibération en date du 11 avril 1996, la redevance pour l'élimination et la valorisation des déchets des établissements de l'hôtellerie de plein air est réévaluée chaque année. Le Conseil Communautaire réuni le 21 décembre 2012 a décidé de fixer le tarif de la redevance 2013, pour la collecte et le traitement de l'hôtellerie de plein air, du 1^{er} avril au 30 novembre, à 244 €/tonne (2012 : 243 €/tonne).

La redevance Hôtellerie Plein Air a généré en 2013 un total de recettes de 593 240.48 € (source : compte administratif 2013).

3. La collecte des déchets de la déchèterie artisanale

Les professionnels ont à leur disposition depuis 2001 une déchèterie dite « Déchèterie artisanale », aménagée en centre de transit de déchets banals pré-triés, sur la commune de Saint-Sulpice-de-Royan.

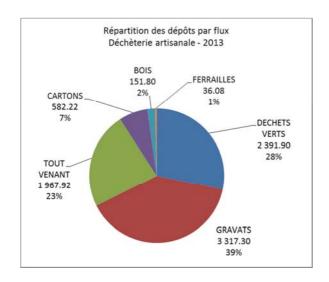
Les déchets admis sont le carton, la ferraille, les déchets verts, les gravats, le bois, le verre, le tout-venant et les huiles usagées (minérale et végétale). Les services des communes de l'Agglomération sont autorisés à venir y déposer leurs déchets, sans limitation de tonnage.

Ouverte toute l'année, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 17h30, elle est fermée le samedi, le dimanche et les jours fériés. Les dépôts sont payants et les tarifs, fixés par la CARA, sont réévalués chaque année, afin de tenir compte de l'évolution des coûts du service. Les services des communes bénéficient d'un abattement de 50% sur les tarifs des professionnels. Les tarifs appliqués sur l'année 2013 sont :

Matériau	Tarifs
Bois	125 €/tonne
Cartons	46 €/tonne
Déchets verts	68 €/tonne
Ferraille	8 €/tonne
Gravats	28 €/tonne
Déchets non valorisables	170 €/tonne
Huiles végétales, huiles minérales, verre	dépôts gratuits

Les recettes liées aux dépôts sur la déchèterie artisanale se sont élevées en 2013 à 465 913.49 € (source : compte administratif 2013).

En 2013, les tonnages déposés par les professionnels sont répartis de la façon suivante :



Trois principales catégories de déchets déposés sur la déchèterie artisanale :

- Les gravats (39% du tonnage total)
- Les déchets verts (28% du tonnage total)
- Le tout-venant (23% du tonnage total)

Le tonnage total de 2013 (8 447 tonnes) a augmenté de 516 tonnes soit 6.51 % par rapport à 2012 (2012 : 7 931.20 tonnes)¹¹.

En détail, l'évolution par matériau entre 2012 et 2013 est la suivante :

Ferrailles: -11.52 T; -24.2%
 Déchets verts: +455.44 T; +23.5%
 Bois: +11.42 T; +8.1%
 Tout-venant: +36.18 T; +1.9%
 Cartons: +7.35 T; +1.3%

— Gravats: +17.15 T; +0.5%

Seul le tonnage des ferrailles est en diminution, tous les autres matériaux sont en hausse avec notamment les déchets verts à +23.5% en 2013 par rapport à 2012.

14

_

¹¹ Annexe 14 : Tonnages mensuels déposés en déchèterie artisanale 2013 Annexe 15 : Rotations mensuelles en déchèterie artisanale 2013

ORGANISATION DU TRAITEMENT

A. LES ORDURES MENAGERES

Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), dont le siège est à Rochefort-sur-mer, regroupe plusieurs établissements publics de coopération intercommunale membres, à savoir, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais, la Communauté de Communes du Sud Charente, la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté de Communes du Canton de Gémozac et de la Saintonge viticole. Suite à sa dissolution, la Communauté de Communes des Bassins Seudre et Arnoult n'est plus membre du SIL. Le SIL exerce notamment, en lieu et place de ces EPCI, la compétence liée au traitement et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri sélectif, dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Les ordures ménagères résiduelles, après collecte, sont dans un premier temps acheminées au Centre de transfert de Médis. Après transfert, elles sont ensuite pour partie traitées par incinération à l'UVE (Unité de Valorisation Energétique) d'Echillais où les ordures ménagères sont traitées par valorisation énergétique (ceci pour compenser une baisse de tonnage entrant et éviter ainsi une combustion incomplète qui pourrait engendrer un rejet non conforme aux normes en vigueur). Le reste des ordures ménagères est enfoui à l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Clérac dans des alvéoles conçues conformément aux exigences de la loi du 19 juillet 1976 sur les installations classées au titre de la protection de l'environnement.

En 2013, ce sont 79% du tonnage total (24 190 tonnes) des ordures ménagères résiduelles qui ont été enfouies, le reste ayant été incinéré (6 559 tonnes).

La SARL Chevalier ne disposant pas des mêmes exutoires pour le traitement des déchets ménagers des 3 communes intégrées à la CARA au 1^{er} janvier 2013, une modification des lieux de destination a été convenue au travers un protocole d'accord signé entre la CARA et la SARL Chevalier. La modification apportée pour les ordures ménagères a été la suivante :

 changement du lieu de destination des ordures ménagères résiduelles : de l'UIOM d'Echillais (ancienne destination) au Centre de transfert de Médis (destination actuelle).

B. LES DECHETS RECYCLABLES

Les déchets recyclables sont envoyés sur le quai de transfert de Médis puis triés sur le centre de tri de Clérac.

Le protocole d'accord signé entre la CARA et la SARL Chevalier apporte des modifications suivantes pour les déchets recyclables :

- changement du site de tri des emballages ménagers : de la déchèterie de Corme-Royal (ancien site) au Quai de transfert de la collecte sélective de Médis (site actuel) ;

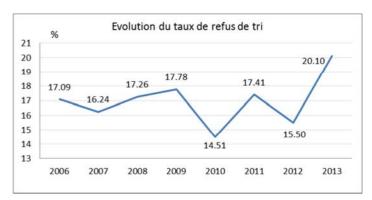
 changement du site de dépôt des journaux-revues-magazines collectés en apport volontaire (14 colonnes): du Centre de tri de Chateaubernard (ancien site) au Quai de transfert de la collecte sélective de Médis (site actuel).

Les tonnages de collecte sélective entrants sur le centre de tri sont triés selon 7 catégories de matériaux. En moyenne sur 2013, les tonnages entrants sur le centre de tri étaient composés à :

- acier: 4.16%
- aluminium: 0.46%
- Papier Carton Non Complexé (PCNC) nouvelle appellation des emballages ménagers recyclables (EMR) dits « cartonnettes » : 19.72%
- gros de magasin (GDM): 2.74%
- journaux-revues-magazines (JRM): 44.21%
- bouteilles et flacons plastiques (PEHD / PET clair / PET foncé) : 11.4%
- Papier Carton Complexé (PCC) nouvelle appellation des briques alimentaires : 1.74%

En 2013, les refus représentent 20.1% des tonnages entrants, soit une augmentation de +4.7% par rapport à 2012 (15.5%).

Ce taux élevé met en avant la mauvaise qualité du tri.



En 2013, le traitement des refus a coûté 72 180.57 €HT à la collectivité. Le coût du traitement des refus est inférieur à celui de 2012 compte tenu de la signature du nouveau marché.

C. LES DECHETS VERTS

Une fois broyés sur la plateforme de Grézac mise à disposition par la CARA au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL) qui en a confié l'exploitation à un prestataire privé, les 3 934 tonnes de déchets verts provenant de la collecte en porte à porte et les 17 044 tonnes provenant de l'apport volontaire sur les déchèteries sont transportées sur la plateforme de compostage SODITER de Saint jean d'Angely.

D. LE VERRE

Les 4 388 tonnes de verre collectées sont, soit vidées sur l'aire de stockage de La Guilleterie à La Tremblade, soit régulièrement chargées par camion grue pour être transportées à Chateaubernard (16) et recyclées par Saint Gobain Emballages (SGE).

E. LES DECHETS DES DECHETERIES

Une fois remplies, les bennes ou les contenants sont acheminés par les différents prestataires vers différents lieux de traitement et enfin, remplacés par des contenants vides :

- le bois est apporté à Tonnay-Charente (SEOSSE ECO-TRANSFORMATION) puis valorisé à Pessac;
- le carton est transporté vers les filières de recyclage par NCI Environnement (Périgny);
- les gravats sont déposés en centre d'enfouissement technique de classe 3 à Sablonceaux (SARL Charente Valorisation) ;
- le tout-venant est traité dans l'installation de stockage de déchets non dangereux de SOTRIVAL (Clérac);
- les déchets verts sont apportés sur la plateforme de Grézac puis le broyat est transporté vers le centre de compostage SODITER de Saint Jean d'Angely ;
- les huiles minérales enlevées par la société SEVIA (VEOLIA PROPRETE, Bordeaux) sont valorisées énergétiquement;
- les piles sont regroupées à CESTAS (COREPILE) puis recyclées chez ACOOR Environnement ou chez des affineurs de métaux ;
- les batteries sont regroupées à Pons (ETS PINET) puis recyclées en Espagne (RECOBAT);
- les lampes et néons sont regroupés sur un point de collecte (déchèterie artisanale), puis regroupés sur Saint-Gilles (35) puis sont recyclés dans les sites de traitement appropriés;

les TLC (vêtements, chaussures, petite maroquinerie et linge de maison) sont collectés dans des conteneurs disposés sur les déchèteries, collectés par Le RELAIS et ensuite soit réemployés en textiles de seconde main, coupés en chiffons ou recyclés en nouvelles matières premières par effilochage.

la ferraille :

- o jusqu'au 31/05/2013 : après enlèvement par SITA était revendue à des aciéries par Guy Dauphin Environnement à Rochefort ;
- o depuis le 01/06/2013 : après enlèvement par ATLANTIC METAL est cisaillée puis repart par voie fluviale depuis le port de La Rochelle en aciérie (ARCELOR en Espagne, CELSA à Boucau (64) et RIVA ACIER à Gargenville (78)) ;

les DEEE :

- o jusqu'au 14/10/2013 : sont enlevés par l'Association BLAN'CASS
- depuis le 15/10/2013 : sont enlevés par la société VEOLIA, et ensuite recyclés par ACOOR Environnement, prestataire d'Ecologic (Eco-organisme d'agrément national pour le département de Charente-Maritime);

- les huiles végétales :

- o jusqu'au 16/12/2013 : sont collectées par la société COISPLET DEBOFFLE, puis envoyées en usine de traitement à Roye (80) pour être valorisées en biocarburant ;
- o depuis le 17/12/2013 : sont collectées par la société SITA YELLOWBIO

MARCHES ET CONVENTIONS

A. COLLECTE EN PORTE A PORTE

- <u>Collecte des déchets ménagers en bacs en porte à porte (31 communes)</u>
Marché de 7 ans, du 01/01/2007 au 28/12/2013. Titulaire : COVED. Montants payés en 2013 :

	Montants 2013
	€HT
collecte des ordures ménagères en bacs en porte à porte	3 020 754.01
collecte des recyclables en bacs en porte à porte	1 409 046.28
collecte des marchés et foires	155 771.23
collecte des déchets verts en porte à porte sur les 17 communes	376 715.60
collecte des déchets des gens du voyage	10 417.05
collecte des colonnes enterrées	3 493.21
collecte en bacs des ordures ménagères des campings	255 134.91
collecte en bacs des recyclable des campings	23 985.45
TOTAL	5 255 317.74

- <u>Collecte des déchets ménagers en bacs en porte à porte (3 communes intégrées au 1^{er} janvier 2013)</u>

Le marché initial, avant l'intégration de Corme-Ecluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet de la Communauté de Communes des Bassins Seudre et Arnoult, exécuté par la SARL Chevalier était conclu pour une durée de 6 ans à compter du 01/01/2011, pour une tranche ferme de 4 ans et renouvelable deux fois un an par reconduction expresse. Un protocole d'accord entre la CARA et la SARL Chevalier a fixé les règles suivantes : fixer l'arrivée à terme du marché de collecte pour ces 3 communes à la fin de la tranche ferme soit le 31/12/2014. Montants payés en 2013 :

	Montants 2013
	€HT
collecte des ordures ménagères en bacs en porte à porte	80 590.28
collecte des recyclables en bacs en porte à porte	40 468.88
TOTAL	121 059.16

- Collecte des cartons bruns des professionnels

Marché de services, de qualification et d'insertion professionnelles passé selon la procédure adaptée en application de l'article 30 du code des marchés publics et destiné à un public éloigné de l'emploi, signé avec Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR). Ce marché a été reconduit pour un an à compter du 01/04/2013. Le support d'activité consiste en la collecte en porte à porte des cartons bruns des professionnels ayant signés une convention de redevance spéciale avec la CARA.

Le nombre d'heures réalisées sur l'année 2013 s'est élevé à 7 422 heures. Montant payé en 2013 : 103 908 €HT (14 €HT/heure).

B. COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

- Collecte du verre en apport volontaire (31 communes)

Marché conclu pour une durée de 4 ans du 13/12/2010 au 12/12/2014. Titulaire : COVED. Montant payé en 2013 :

	Montants 2013
	€HT
collecte des colonnes à verre	161 675.30
chargement du verre	97 228.94
fourniture et pose d'un système de remplissage	91 345.65
TOTAL	350 249.89

Collecte du verre en apport volontaire (3 communes intégrées au 1^{er} janvier 2013)

Le marché initial, avant l'intégration de Corme-Ecluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet de la Communauté de Communes des Bassins Seudre et Arnoult, exécuté par la SARL Chevalier était conclu pour une durée de 6 ans à compter du 01/01/2011, pour une tranche ferme de 4 ans et renouvelable deux fois un an par reconduction expresse. Un protocole d'accord entre la CARA et la SARL Chevalier a fixé les règles suivantes : fixer l'arrivée à terme du marché de collecte pour ces 3 communes à la fin de la tranche ferme soit le 31/12/2014. Montant payé en 2013 :

	Montants 2013
	€HT
collecte des colonnes à verre	4 758.15
TOTAL	4 758.15

Collecte des journaux-magazines en apport volontaire (3 communes intégrées au 1^{er} janvier 2013)

Le marché initial, avant l'intégration de Corme-Ecluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet de la Communauté de Communes des Bassins Seudre et Arnoult, exécuté par la SARL Chevalier était conclu pour une durée de 6 ans à compter du 01/01/2011, pour une tranche ferme de 4 ans et renouvelable deux fois un an par reconduction expresse. Un protocole d'accord entre la CARA et la SARL Chevalier a fixé les règles suivantes : fixer l'arrivée à terme du marché de collecte pour ces 3 communes à la fin de la tranche ferme soit le 31/12/2014. Montant payé en 2013 :

	Montants 2013
	€HT
collecte des colonnes à journaux-magazines	5 793.00
TOTAL	5 793.00

C. DECHETERIES

- <u>Collecte et traitement des Déchets Electroménagers Electriques et Electroniques (DEEE)</u> Convention de 6 ans avec OCAD3E du 19/01/2009 au 12/01/2015. Titulaire: BLAN'CASS jusqu'au 14/10/2013 (Saint-Sulpice-de-Royan) puis la société VEOLIA à partir de cette date. Enlèvement gratuit et rémunération sur la base d'un barème national pour la collecte des DEEE.

- Enlèvement et valorisation des ferrailles des déchèteries

Sur l'année 2013, un premier marché s'est terminé le 31/05/2013 (Titulaire : SITA SUD OUEST). Un nouveau marché a été signé pour une période de 34 mois du 01/06/2013 au 31/03/2016. Titulaire : Atlantic Métal. Ce nouveau marché comprend un enlèvement gratuit des ferrailles et un versement de recettes pour la reprise. Montant payé en 2013 :

	Montants 2013
	€HT
Enlèvement et valorisation des ferrailles	30 239.25
(SITA)	30 239.23
Reprise de la ferraille	-77 688.90
(SITA + ATLANTIC METAL)	-77 000.90
TOTAL	-47 449.65

- Enlèvement et valorisation des cartons des déchèteries

Sur l'année 2013, un premier marché s'est terminé le 31/05/2013 (Titulaire : NCI Environnement). Un nouveau marché a été signé pour une période de 34 mois du 01/06/2013 au 31/03/2016. Titulaire : NCI Environnement. Montant payé en 2013 :

	Montants 2013
	€HT
Enlèvement et valorisation des cartons	77 428.16
Reprise des cartons	-60 942.65
TOTAL	16 485.51

- Traitement des déchets issus des déchèteries

Marché de 3 ans du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2013, composé de 3 lots.

Lot 1: tout-venant. Lot 2: bois. Lot 3: gravats.

Titulaires: SITA SUD OUEST (lots 1 et 2) et COVED (lot 3).

Un nouveau marché a été conclu du 01/04/ 2013 au 31/03/2016 avec les mêmes prestataires. Montants payés en 2013 :

	Montants 2013
	€HT
Traitement du tout-venant	715 019.33
Traitement du bois	33 593.27
Traitement des gravats	86 403.62
TOTAL	835 016.22

- Collecte et traitement des batteries

Convention de 3 ans du 01/03/2012 au 29/02/2015. Titulaire : SARL PINET (PONS - 17). Prix de reprise indexé sur l'indice de cotation Usine Nouvelle.

Recettes perçues en 2013 : 14 034.30 €.

- Collecte et traitement des piles

La collecte des boites à piles installées sur les communes et les déchèteries des particuliers est réalisée en régie, une fois tous les 15 jours secteur nord, une fois toutes les 3 semaines secteur sud. Les piles ainsi collectées sont regroupées sur la déchèterie de Saint-Sulpice-de-Royan. Convention de reprise avec COREPILE. Enlèvement et traitement effectués gratuitement.

- <u>Fourniture, enlèvement et transport des bennes bois, déchets verts, gravats et tout-</u> venant des déchèteries

Marché de 4 ans du 13/10/2010 au 12/10/2014. Lot 1 : déchèterie artisanale et Lot 2 : déchèteries des particuliers. Titulaire : COVED. Montant payé en 2013 :

		Montants 2013 € HT
	tout-venant	148 491.32
Lot 1:	déchets verts	65 685.40
déchèterie	bois	11 065.85
artisanale	gravats	30 512.45
	sous-total lot 1	255 755.02
Lot 2:	tout-venant	485 929.03
déchèteries	déchets verts	346 229.00
des	bois	60 367.84
particuliers	gravats	82 833.70
particuliers	sous-total lot 2	975 359.57
	TOTAL	1 231 114.59

- Collecte et traitement des Huiles Alimentaires Usagées (HAU)

Jusqu'au 16/12/2013 : convention d'enlèvement des HAU signée avec COISPLET DEBOFFLE. Depuis le 17 décembre 2013 : contrat de reprise signé pour 3 ans jusqu'au 16/12/2016 avec SITA YELLOW BIO pour la collecte gratuite des huiles alimentaires usagées déposées en déchèteries.

- Collecte et traitement des lampes et néons

Convention de 3 ans du 29/02/2008 au 28/02/2011, renouvelée une fois jusqu'au 28/02/2014. Titulaire: RECYLUM (pour les conditions techniques et économiques de l'enlèvement) et OCAD3E (pour les conditions de versement des soutiens financiers à la collectivité).

- Collecte et traitement des huiles minérales

Convention de 3 ans du 01/07/2012 au 30/06/2015. Titulaire : SEVIA. Enlèvement et traitement effectués gratuitement.

- <u>Mise à disposition de conteneurs de collecte des TLC (textiles, linge de maison et chaussures) sur les déchèteries des particuliers</u>

Convention de 4 ans avec le Relais Atlantique du 04/01/2012 au 03/01/2016 (Conseil communautaire du 12 décembre 2011). Mise à disposition gracieuse de conteneurs de collecte.

D. TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

- Traitement de la collecte sélective

Marché de 1 an du 05/06/2012 au 04/06/2013, reconductible 3 fois 1 an soit une durée maximale fixée au 04/06/2016. Le marché est décomposé de la façon suivante :

Lot 1 « Exploitation du quai de transfert de Médis et Transport du tri » :

- Exploitation du site (Forfait) / Transport de la collecte sélective (prix à la tonne)

Lot 2 « Tri et conditionnement de la collecte sélective » :

- Tri et conditionnement (prix à la tonne) / Traitement des refus (prix à la tonne)

Titulaire : SITA Sud Ouest et RAPITEAU (pour le transport). Montant payé en 2013 :

		Montants 2013
		€HT
Lot 1:	Exploitation du quai de transfert de Médis	166 087.20
LOUI.	Transport de la collecte sélective	130 438.35
Lot 2:	Tri de la collecte sélective	1 200 628.44
LOUZ.	Traitement des refus de tri	72 180.57
	1 569 334.56	

E. FOURNITURE

Fourniture de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables (lot 1), de colonnes d'apport volontaire pour la collecte du verre (lot 2), de colonnes à huiles minérales (lot 3) et de corbeilles à piles (lot 4)

Marché à bons de commande d'une durée de 3 ans, du 12/07/2012 au 11/01/2015. Titulaires : CITEC (anciennement PWS) (lot 1), Plast'Up (lot 2), Plastic Omnium (lot 3) et AGEC (lot 4). Montant payé en 2013 :

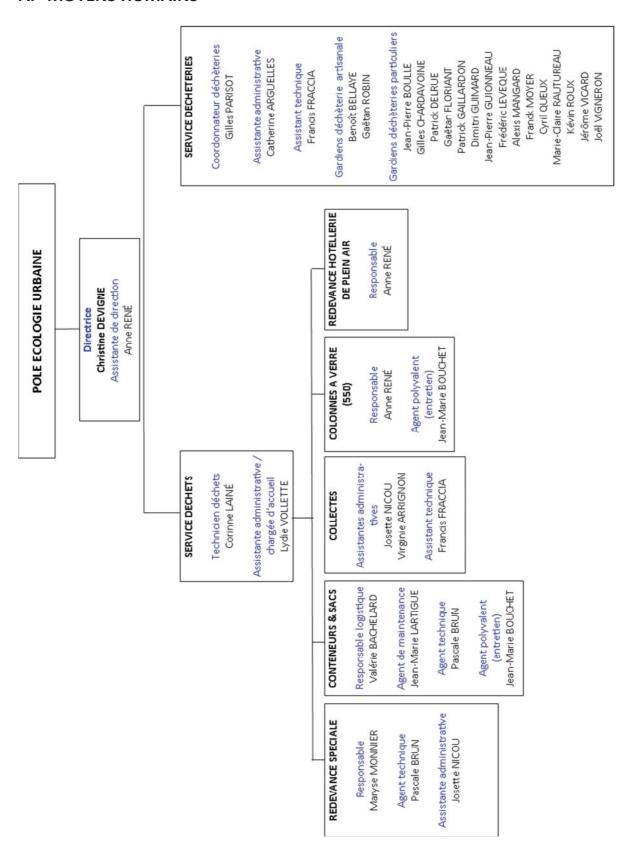
		Modèle	Nombre d'unités commandées	Montants 2013 € HT
		120L	650	11 960.00
	bac à couvercle vert	240L	350	9 450.00
		660L	100	9 500.00
Lot 1	bac à couvercle jaune	120L	750	13 800.00
	bac a couvercie jaurie	240L	350	9 450.00
	pièces détachées	-	-	6 519.70
	Sous-total I	ot 1 :		60 679.70
	colonne d'apport volontaire	4 m ³	5	5 550.00
Lot 2	reprise des colonnes hors d'usage	-	14	2 296.00
	Sous-total I	ot 2 :		7 846.00
Lot 3	colonnes à huiles minérales	-	0	0.00
Lot 4	corbeilles à piles	-	10	1 300.00
	TOTAL Lot 1 + 2 + 3 +	4		69 825.70

Location de locaux

Contrat de location auprès de la SCI BACCARAT (Royan), de deux locaux, de 100 m² chacun, situés zone artisanale de la Queue de l'Ane à Saint-Sulpice-de-Royan, destinés au stockage des conteneurs à déchets ménagers, pour un montant mensuel de 427.51 €TTC pour chaque local.

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

A. MOYENS HUMAINS



B. MOYENS TECHNIQUES

Pour assurer le service public d'élimination des déchets ménagers, la collectivité dispose :

- d'un parc roulant de 7 véhicules, dont 4 utilitaires
- de différents bâtiments :
 - un atelier dans un centre technique ainsi que 2 locaux en location à Saint-Sulpicede-Royan pour le parc de conteneurs
 - un quai de transfert de la collecte sélective à Médis
 - un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles à Médis (déléguée au SIL pour l'exercice de la compétence traitement)
 - 7 déchèteries réservées aux particuliers à Arces-sur-Gironde, Chaillevette, Grézac,
 Royan, Saujon, La Tremblade et Brie-sous-Mortagne
 - une déchèterie artisanale à Saint-Sulpice-de-Royan réservée aux professionnels et aux services techniques des communes de la CARA
 - une aire de stockage du verre à La Tremblade (démantelée en septembre 2013 dans le cadre de la réhabilitation du Centre d'Enfouissement Technique situé sur la commune de La Tremblade)
 - une plateforme de broyage de déchets verts à Grézac (déléguée au SIL pour l'exercice de la compétence traitement)
 - de bureaux du service au siège administratif de la CARA
- d'outils et de matériel techniques (mécanique, informatique, espaces verts, etc...)

INDICATEURS FINANCIERS

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - Budget annexe "DECHETS"

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		
Chapitre	Libellé Chapitre	Prévu	Réalisé
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 103 249.70	10 284 006.36
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 063 260.00	950 826.26
022	DEPENSES IMPREVUES	949 585.80	0.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 576 900.00	4 550 537.73
66	CHARGES FINANCIERES	10 071.02	8 853.74
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000.00	44 240.72
TOTAL DES OPE	RATIONS REELLES	18 753 066.52	15 838 464.81
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 607 159.80	0.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	129 610.20	129 610.20
	TOTAL D OPERATIONS D'ORDRE	5 736 770.00	129 610.20
ТО	TAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	24 489 836.52	15 968 075.01
TOTAL GENERAL		24 489 836.52	15 968 075.01

RECETTES						
Chapitre	Libellé Chapitre	Prévu	Réalisé			
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 300.00	18 820.69			
70	PRODUITS DE SERVICES, DOMAINE	2 650 000.00	2 785 213.58			
73	IMPOTS ET TAXES	12 537 000.00	12 975 929.00			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 234 487.50	1 935 635.43			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000.00	306 565.58			
TOTAL DES OPEI	RATIONS REELLES	17 428 787.50	18 022 164.28			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION					
	TOTAL D OPERATIONS D'ORDRE	0.00	0.00			
то	TAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 428 787.50	18 022 164.28			

Résultat reporté 7 061 049.02

TOTAL GENERAL 24 489 836.52 18 022 164.28

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES						
Chapitre	Libellé Chapitre	Prévu	Réalisé			
020	DEPENSES IMPREVUES	300 000.00	0.00			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	43 500.00	43 314.71			
20,204,21,23	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	6 897 075.73	1 109 000.56			
TOTAL DES OPE	RATIONS REELLES	7 240 575.73	1 152 315.27			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION					
	TOTAL D OPERATIONS D'ORDRE	0.00	0.00			
Т	OTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 240 575.73	1 152 315.27			
TOTAL CENEDAL			4.450.045.05			

TOTAL GENERAL 7 240 575.73 1 152 315.27

	RECETTES						
Chapitre	Libellé Chapitre	Prévu	Réalisé				
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	1 250 709.91	878 675.66				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	25 200.00	25 200.00				
TOTAL DES OPE	RATIONS REELLES	1 275 909.91	903 875.66				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 607 159.80	0.00				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	129 610.20	129 610.20				
	TOTAL D OPERATIONS D'ORDRE	5 736 770.00	129 610.20				
T	OTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 012 679.91	1 033 485.86				

Résultat reporté 227 895.82

TOTAL GENERAL 7 240 575.73 1 033 485.86

RESULTATS

	MOUV	EMENTS BUDGET	TAIRES	RESULTAT DE CLOTURE				
						-		
	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	RESULTATS	RESULTATS	RESTES A REALISER		SOLDE
	REALISEES	REALISEES	EXERCICE	ANTERIEURS	CUMULES			SOLDE
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)=(3)+(4)	DEPENSES (6)	RECETTES (7)	(5)-(6)+(7)
INVESTISSEMENT	1 033 485.86	1 152 315.27	-118 829.41	227 895.82	109 066.41	2 000 401.76	0.00	-1 891 335.35
FONCTIONNEMENT	18 022 164.28	15 968 075.01	2 054 089.27	7 061 049.02	9 115 138.29			9 115 138.29
TOTAUX	19 055 650.14	17 120 390.28	1 935 259.86	7 288 944.84	9 224 204.70	2 000 401.76	0.00	7 223 802.94

Les recettes perçues en 2013 :

Collecte sélective :

Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective, la CARA est en partenariat depuis 2000 avec Eco-Emballages, entreprise agréée par l'Etat.

Au 1^{er} janvier 2013, la CARA et Eco-Emballages se sont engagés sur le Contrat pour l'Action et la Performance, dit **Barème E**, pour une durée de 3 ans (engagement sur la durée de l'agrément d'éco-emballages, soit jusqu'au 31 décembre 2016). Ce nouveau barème va permettre à la CARA d'obtenir des soutiens financiers à la tonne recyclée, une garantie de reprise et de recyclage ainsi qu'un accompagnement technique et méthodologique à la sensibilisation et à l'optimisation du service de collecte sélective et du tri.

La nouveauté du barème E repose sur les performances de collecte sélective atteintes par la collectivité tant en terme de quantité que de qualité. En clair, plus les performances de tri seront bonnes, plus la CARA pourra prétendre à des soutiens financiers importants. Les recettes issues des matériaux de collecte sélective s'élèvent à 1 543 382.10 €.

Déchèteries :

Les matériaux collectés en déchèteries sont acheminés vers les filières de recyclage. Les recettes issues des reventes de matériaux s'élèvent à 281 202.61 €.

Le total des recettes perçues s'élèvent à 1 824 584.71€ (collecte sélective et déchèteries).

B. SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2013

INVESTISSEMENTS (Documents fournis par le SIL)

EQUILIBRE SECTION

					604 795,33 €	
	BUDGET TOTAL	REALISE	S.I.L 2013		BUDGET TOTAL	REALISE
DEPENSES	35 865 000,00 €	2 695 881,17 €		RECETTES	36 469 795,33 €	1 616 958,86 €
Investissements			1	Subventions		
Centre multifilières	34 154 958,70 €	1 055 398.13 €		UIOM oléron	110 000.00 €	110 000,00 €
Centre transfert Oléron	31 000.00 €	90.00 €				
Général	4 500.00 €			Emprunts nouveaux		
UIOM Echillais	35 000,00 €	31 725,00 €		Centre multifilières SIL	30 617 000,00 €	
Dépenses imprévues	9 371.30 €					
				Auto financement		
				Virement de la section de		
				fonctionnement	4 500,00 €	
Charges financières Remboursement du capital						
sur emprunts avant extension				Opérations d'Ordre		
sai emprants avant extension	520 000,00 €	512 357,08 €		Operations d Ordre		
Remboursement du capital	320 000,00 €	312 337,00 €		Amortissements CAPR /		
sur UIOM Cda Oléron	632 000,00 €	621 179,97 €		CCSCH	643 000.00 €	642 399.00 €
Remboursement du capital	002 000,00 €	021 173,07 €		COSCII	043 000,00 €	042 333,00 €
sur nouveau centre	400 000,00 €	397 133,66 €		Amortissements Royan	300.00 €	274.00 €
sai nouveau centre	400 000,00 €	337 133,00 €		Amortissements Oléron /	300,00 €	214,00 €
				Marennes	736 000.00 €	735 084.86 €
				Amortissements nouveau	730 000,00 €	733 004,00 €
Opérations d'Ordre				centre de traitement	37 000.00 €	36 430.00 €
Amortissement des				Certae de transment	37 000,00 €	30 430,00 €
subventions d'investissement						
subventions a investissement	4 670.00 €	4 667,00 €		Général	300,00 €	311.00 €
Amortissement subventions	4010,000	4 007,000 €		Cieriora	000,000	011,000
cda oléron	73 500.00 €	73 330.33 €				
cda oleron	73 300,00 €	73 330,33 €		Réserves	92 460,00 €	92 460.00 €
					100,000	
Déficit d'investissement				Excédent d'investissement		
reporté				reporté		
ie poste					4 229 235 33 €	
					4 EEG EGG,000 C	
				par anticipation définitif	4 229 235,33 €	

Article	Opération	Prestation	Site	PROJETS	2013 réalisé
	Dis. And Anderson	Chicaronau			18063103033
			l	Fonctionnement Général	
2183	†	Fct	Gle	Matériel informatique	
2184	t	Fct	Glo	Mobilior	
2033		Fct	Glo	Annonces	
			l	Médis	
2183	t	Fct	Roy	Matériel informatique	
2154	t	Fct	Roymedis	Pont à bascule	
2135	+	Trav	Roymedis	Ligne de vie sur toit	
2135	+	Trav	Roymedis	Raccordement EDF & transfert PCR	. —
2135		II div	Hoymedis	Haccordonnum EDF & marision FCH	
				UIOM Echillais	
2033	T			Annonce chargeuse	
2051	T	DM	EchUIOM	Logiciel + PC pour analyseurs fumées	31 725,00
2154	.			chargeuse	
				UIOM St-Pierre d'Oléron	
2051		DM	OleUIOM	Logiciel + PC pour analyseurs fumées	:=::=::
			l	Centre multi-filières	
2031	12012	MO	SILUIOM	Assistance à maitrise d'ouvrage	88 276,63
237	12012		SILUIOM	Avance	
2031	12012	Etud	SILUIOM	Etudes AV, PC, DDAE	49 183,35
2033	12012	Etud	SILUIOM	Annonces	450.00
2313	12012	Trav	SilUIOM	Travaux d'aménagement	917 488.15
2313	12012	irav	SIIOIOW		
				Unité de Compostage Royan	
2033 2317	RoyPDV	Trav	RoyPDV	Annonces	
2317	RoyPDV	Trav	RoyPDV	Travaux	
			L	Centre de transfert Oléron	
2033	22013	Etud	OleCeTra	Annonces	90,00
2031	22013	Etud	OleCeTra	Etude faisabilité	
2317	22013	Trav	OleCeTra	Travaux	

LIGNES BUDGETAIRES - SIL

BUDGET 2013 Réalisé 2013

ARTICLE BUDGETAIRE	PRESTATION	SITE	DEPENSES		TOTAUX		TOTAUX
			Fonctionnement Général		25 200,00 €		20 659,15 €
		1 1	Fresh Officiarin	l .	C 050 00 C		4 705 04 6
			Frais Généraux	1,000,00 €	6 850,00 €		1 725,01 €
6226 6236	Fet Fct	Gle Gle	honoraires	150,00 €			
6236	Fct	Gle	catalogues et imprimés dématérialisation des marchés publics	150,00 €			
6251	Fct	Gle	déplacements	3 000.00 €		490.75 €	
6156	Fct	Gle	maintenance	400.00 €		239,50 €	
6064	Fct	Gle	fournitures administratives	150,00 €		196,80 €	
6257	Fct	Gle	réception	1 000,00 €		797,96 €	
618	rci	Gie	divers	3 00,000 1		737,30 €	
6238		1 1	divers				
6231	Fct	Gle	annonces et insertion	1 000,00 €			
6231	DM	Roymedis	annonces MP médis	1 000,000 €			
0201	OM	noymedis	anionces we medis				
	4.00		Cotisations		2 000,00 €		1 925,70 €
6281	Fct	Gle	Syndicat informatique 17	2 000,00 €	100000000000000000000000000000000000000	1 925,70 €	
	N-27	1 1 1			15 150.00 €		15 745.99 €
	Fct	Gle	Assurances	4.750.00.6	15 150,00 €		15 745,99 €
6161	Fct	Gle	Responsabilité civile	1 750,00 €		2 378,50 €	
	Fct	Gle	Dommages aux biens	10 100 00 0			
6161 6161	Fct	Gle	Responsabilité civile atteinte à l'environnement Auto mission	12 400,00 €		12 371,50 €	
6161	rct	Gle	Auto mission	1 000,00 €	100000000000000000000000000000000000000	995,39 €	
			Trésorier principal		1 200,00 €		1 262,45 €
6225	Fct	Gle	indemnité au comptable public	1 200,00 €		1 262,45 €	
			Frais de mission des élus		- €		
	2.						
6532	Fct	Gle	frais mission				
6535	Fct	Gle	formation				
		1 1	Catications of substantian m.d.				
			Cotisations régularisation n-1		1 076 580,97 €		1 065 232,56 €
673	CotisReg	RocCA	Cda Rochefort Océan	112000000000000000000000000000000000000		100000000000000000000000000000000000000	
673	CotisReg	RtCA	Cda pays Rochefortais	725 226,40 €		725 226,40 €	
673	CotisReg	SchCC	Cc du sud-Charente	39 154,46 €		39 154,46 €	
673	CotisReg	RoyCA	Cda Royan Atlantique	283 525,80 €		283 525,80 €	
673	CotisReg	OleCA	Cda oléron				
673	CotisReg	MarCC	Cdc Marennes			47 005 00 0	
673	CotisReg	GemCC	Cdc Gémozac	17 325,90 €		17 325,90 €	
673	CotisReg	SeuCC	Cdc Seudre & Arnoult	11 348,41 €		17	
		1 1	Prestation traitement déchets ménagers		8 411 608.86 €		7 988 764.83 €
6041	DM	EchUIOM	UIOM Echillais	3 250 000.00 €	0 411 000,00 €	3 032 848.57 €	7 900 704,03 €
6041	DMref	EchUIOM	UIOM Echillais - Refiom	165 000,00 €		167 531,20 €	
6041	DM	Roymedis	Site de Medis	2710 000,00 €		2 550 095.37 €	
6041	DM	OleUIOM	UIOM Oléron	2 000 000,00 €		1 949 614.49 €	
6061	DM	OleUIOM	UIOM Oléron - Bicarbonate	2 000 000,00 €		1 343 014,49 €	
6061	DM	OleUIOM	UIOM Oleron - Bicarbonate UIOM Oleron - Charbon				
6041	DM	Gem	Gémozac	270 000.00 €		272 066.34 €	
6041	DM	Seu	Seudre & Arnoult	16 608,86 €		16 608,86 €	
6231	DM		annonces et insertion site Medis	₹ 80,000 01		10 000,00 €	
7.7	DM DMref	Roymedis EchUIOM					
6231 6541	DMret	EchUIOM	Annonces UIOM Echillais - Refiom				
0041	DMext	ECHUIUM	créances irrécouvrables apporteurs ext UIOM Echillai				

LIGNES BUDGETAIRES - SIL BUDGET 2013

BUDGET 2013 Réalisé 2013

ARTICLE BUDGETAIRE	PRESTATION	SITE	DEPENSES		TOTAUX		TOTAUX
	_		Prestation déchets verts		1 083 900,00 €		1 087 451,96 €
6041	DV	RoyPDV	déchets verts Cda Royan Atlantique	616 000,00 €		681 775,39 €	
6231	DV	RoyPDV	annonce renouvellement marché			1 350,00 €	
6041	DV	OlePDV	prestation Cdc Oléron	170 000,00 €		165 871,94 €	
6041	DV	MarPDV	déchets verts Cdc Marennes	30 000,00 €		- €	
6041	DV	GemPDV	déchets verts Cdc Gémozac	30 000,00 €		28 897,55 €	
			Gestion plateforme déchets verts Echillais		237 900,00 €		209 557,08 €
6041	DV	EchPDV	déchets verts du pays Rochefortais	220 000,00 €		209 557,08 €	
6041	DV	EchPDV	déchets verts Cda Rochefort Océan				
617	5.00	20000000	études et recherches gestion plateforme				
618			divers				
6152	DV	EchPDV	entretien	400,00 €			
6231	DV	EchPDV	annonces et insertions	1 500,00 €			
6068	DVcomp	EchPDV	sacs de compost	6 000,00 €			
6063		- TON	sacs de compost - fournitures				
6231			sacs de compost - communication				
6288	DVcomp	EchPDV	sacs de compost - prestation vivractif	10 000,00 €			
		1 1			238 220,00 €		218 625,94 €
			UIOM OLERON		230 220,00 €		210 023,54 €
6358	taxeTGAP	OleUIOM	TGAP	229 220,00 €		213 905,00 €	
617	Env	OleUIOM	Etude d'impact environnementale	4 500,00 €		4 322,00 €	
						398,94 €	
637 61522	Taxe	OleUIOM	Taxe d'exploitation d'installation classées			of the section of the section of	
6161	Fct	OleUIOM	Entretien analyseurs environnement SA assurance dommages aux biens				
63512	Fct	OleUIOM	taxe foncière	4 500,00 €			
00012		Ciccioni	taxe fortunes		474 474 44 4		400 400 07 0
		1 1	UIOM ECHILLAIS		471 970,00 €		462 193,97 €
		1 1	OTOM ESTIMATION		471 970,00 €		462 193,97 €
****	Env	EchUIOM	1710 - 4 - 4	11 500,00 €		11 943,75 €	
6281			ATMO cotisation			168,72 €	
6281 6238	Fct	EchUIOM	Redevance diagnostic assainissement divers				
6063	Fct	EchUIOM	Fournitures d'entretien	1000000000		36,00 €	
617	Env	EchUIOM	Etude d'impact environnementale	30 000,00 €		9715,50€	
618	Eliv	ECHOIOM	divers				
6231		1 1	annonces et insertion			450.00 €	
6231	Dmrefiom	EchUIOM	annonces et insertion marché Réfiom			450,00€	
6236	Dimenoni	Luioiom	catalogues et imprimés				
61522			entretien				
6161	Fct	EchUIOM	assurance dommages aux biens	700.00 €			
6161	Fct	EchSTEP	assurance dommages aux biens plateforme composts	100,000			
6287	r ca	LUIGIEF	remboursement frais	99 230.00 €		99 231,00 €	
63512	taxes	EchUIOM	taxe foncière	400.00 €		2020.000	
637	taxeDRIRE	EchUIOM	DRIRE Poitou-Charentes	280 140,00 €		295 394,00 €	
6358	taxeTGAP	EchUIOM	TGAP	50 000,00 €		45 255,00 €	
637	TaxeDR	EchUIOM	Taxe sur les déchets réceptionnés		- €	10.000.000	
1955	1	141214555	Mises aux normes analyseurs fumée		- 6		
617			études et recherches				
6718		1	mise aux normes				

ARTICLE BUDGETAIRE	PRESTATION	SITE	DEPENSES		TOTAUX		TOTAUX
	1		Centre Multifilières		122 000,00 €		81 867,82 €
6227	MP	SilUIOM	frais d'actes et contentieux	15 000,00 €			3, 33,,00
6226	MP	SilUIOM	honoraires contentieux MP construction	60 000,00 €		7 340,50 € 66 650,00 €	
6226 6236	COM	SILUIOM	Cabinet communication Imprimés communication	€ 00,000 08		9 00,000 €	
6226	Trav	SILUIOM	Interventions conférences				
6226		SilUIOM	Huissier enquete publique			126,92 €	
617 618	MP	SilUIOM	Etudes Indemnités aux candidats non retenus appel offres				
6226	Trav	SiUIOM	indemnités commissaire enquêteur			1 300,00 €	
6231	Trav	SilUIOM	Annonces enquête publique				
6226 6257	Emp	SilUIOM	honoraires Repas	1 000,00 €			
6257	Trav	SilUIOM	Repas	, 555,55			
6251	Emp	SIUIOM	déplacements	1 000,000 €			
6251 6231	Emp MP	SiUIOM	déplacements annonces et insertions	5 000,00 €			
6231	DM	SilUIOM	annonces DSP	3 000,000 €		5 850,40 €	
6226	Emp	SiUIOM	aide passation emprunt	40 000,00 €	n e	600,00 €	
			Charges Générales		10 352 898,86 €		9 859 563,67 €
			Subventions		1 076 580,97 €		1 065 232,56 €
			Personnel extérieur	6-			
	1		Frais de personnel & Elus		120 000,00 €		111 505,05 €
6411	Pers	Gle	indemnités / cumul d'emplois	65 000,00 €	. 23 000,00 €	50 957,49 €	500,00€
6451	Pers	Gle	cotisations sociales cumul d'emplois			9 267,01 €	
653 6533	Elus	Gle Gle	indemnités des élus cotisations sociales élus	52 000,00 €		48 313,21 €	
633	Elus	Gle	cotisations sociales eius cotisations élus	3 000,00 €		124,54 €	
6218	3000000	12320	personnel extérieur	I		100,000,000,000,000	
			Charges financières		350 750,00 €		319 387,02 €
				I	750,00 €		- €
6615		1 1	intérêts de la ligne de trésorerie		, 00,00		
668	Fct	Gle	autres charges	750,00 €			
			Emprunts UIOM Echillais		130 000,00 €		130 990,23 €
66111	Emp	Ech	intérêts	115 000,00 €	1000	126 819,05 €	
66112 666	Emp	Ech Ech	intérêts courus non échus pertes sur change (emprunt F CH)	15 000,00 €	l l	8 591,98 € 12 763,16 €	
668	Emp	Lon	autres	15 000,00 €		12700,100	
1501325			Emprunts UIOM Oléron	I	25 000,00 €		15 161,94 €
66111	Emp	OleUIOM	intérêts	25 000,00 €	20 000,00 0	18 041,55 €	10 101,040
66112	Emp	OleUIOM	intérêts courus non échus	Little control water		2 879,61 €	
	1 %		Emprunts Centre Multifilières	I	195 000,00 €		173 234,85 €
66111	Emp	SilUIOM	intérêts	195 000,00 €		177 655,70 €	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
66112	Emp	SiUIOM	intérêts courus non échus	350		4 420,85 €	
668	Emp	SilUIOM	commssions engagement	I			
			Ligne de trésorerie Centre Multifilières	I			
6615	Trav	SilUIOM	intérêts	I			
6615	Trav	SiUIOM	intérêts non utilisation	<u>.</u>		-1	
			Charges exceptionnelles		1 000,00 €		- 6
73		Gle Gle	Titres annulés sur exercices antérieurs Intérêts moratoires	500,00 € 500,00 €			
711	rct	Gle	Pénalités	300,00 €			
73			Remboursement sur cotisation années antérieurs				
			Dépenses imprévues		1 450,00 €		. 6
22	Fct	Gle		1 450,00 €			
			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT RELLES		11 902 679,83 €		11 355 688,30
			Autofinancement		1 421 100,00 €		1 414 498,86 €
811	AutoF	Ech	Amortissements Cda Rochefort Océan	643 000,00 €	1 421 100,00 €	642 399,00 €	1 4 14 498,86 €
811	AutoF	Roymedis	Amortissements Cda Royan Atlantique	300,00 €		311,00 €	
811	AutoF	OleUIOM	Amortissements Cdc Oléron / Marennes	736 000,00 €		735 084,86 €	
811		SiIUIOM	Amortissements centre multifilières Amortissements général	37 000,00 €		36 430,00 € 274,00 €	
23	AutoF	CleUIOM	différentiel sur emprunt UIOM Oléron 2011	550,550		21 1,00 €	
23		Gle	Virement section investissement	4 000,00 €			
23	AutoF	Roymedis	Virement section investissement	500,00 €			
75			Opérations d'Ordre				
			Déficit de fonctionnement reporté				
			Salion de lonotionnement reporte				
			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT TOTALES		13 323 779,83 €		12 770 187,16 €

LIGNES BUDGETAIRES - SIL

BUDGET 2013 Réalisé 2013

### PRESTATION PRESTATION	Gle RocCA RICA SchCC RoyCA OleCA MarCC GemCC SeuCC RocCA RICA SchCC RoyCA OleCA MarCC MarCC RoyCA OleCA MarCC	Fonctionnement Général Frais Généraux produits gestion courante Cotisations Cda Rochefort Océan Cda pays Rochefortais Cdc du sud-Charente Cda Royan Atlantique Cdc Oleron Cde Marennes Cdc Gémozac Cdc Soudre & Arnoult Cotisations régularisation n-1 Cda Rochefort Océan Cda pays Rochefortais	3 304 400,00 € 293 340,00 € 4 026 130,00 € 599 360,00 € 317 840,00 € 16 608,86 €	TOTAUX 11 078 618,86 €	4.12 € 3 304 400,00 € 233 340,00 € 4 026 130,00 € 2 \$20 940,00 € 599 360,00 €	4,12 € 4,12 € 4,12 €
7475 Cotis 7476 Cotis 778 CotisReg	RocCA RICA SchCC RoyCA OleCA MarCC GemCC SeuCC	Frais Généraux produits gestion courante Cotisations Cda Rochefort Océan Cda pays Rochefortais Cdc du sud-Charrente Cda Royan Atlantique Cdc Offeron Cdc Marennes Cdc Gémozac Cdc Seudre & Arnoult Cotisations régularisation n-1 Cda Rochefort Océan	293 340,00 € 4 026 130,00 € 2 520 940,00 € 599 360,00 € 317 840,00 €	11 078 618,86 €	3 304 400,00 € 293 340,00 € 4 026 130,00 € 2 520 940,00 €	4,12€
7475 Cotis 7476 Cotis 778 CotisReg	RocCA RICA SchCC RoyCA OleCA MarCC GemCC SeuCC	Frais Généraux produits gestion courante Cotisations Cda Rochefort Océan Cda pays Rochefortais Cdc du sud-Charrente Cda Royan Atlantique Cdc Offeron Cdc Marennes Cdc Gémozac Cdc Seudre & Arnoult Cotisations régularisation n-1 Cda Rochefort Océan	293 340,00 € 4 026 130,00 € 2 520 940,00 € 599 360,00 € 317 840,00 €	11 078 618,86 €	3 304 400,00 € 293 340,00 € 4 026 130,00 € 2 520 940,00 €	4,12€
7475 Cotis 7476 Cotis 778 CotisReg	RocCA RICA SchCC RoyCA OleCA MarCC GemCC SeuCC	produits gestion courante Cotisations Cda Rochefort Océan Cda pays Rochefortais Cdc du sud-Charente Cda Royan Atlantique Cdc Offoron Cdc Marennes Cdc Gémozac Cdc Service & Arnoult Cotisations régularisation n-1 Cda Rochefort Océan	293 340,00 € 4 026 130,00 € 2 520 940,00 € 599 360,00 € 317 840,00 €	11 078 618,86 €	3 304 400,00 € 293 340,00 € 4 026 130,00 € 2 520 940,00 €	
7475 Cotis 7476 Cotis 778 CotisReg	RocCA RICA SchCC RoyCA OleCA MarCC GemCC SeuCC	Cotisations Cda Rochefort Océan Cda pays Rochefortais Cdc du sud-Charente Cda Royan Atlantique Cdc Oléron Cdc Marennes Cdc Genozac Cdc Seudre & Arnoult Cotisations régularisation n-1 Cda Rochefort Océan	293 340,00 € 4 026 130,00 € 2 520 940,00 € 599 360,00 € 317 840,00 €	11 078 618,86 €	3 304 400,00 € 293 340,00 € 4 026 130,00 € 2 520 940,00 €	11 062 010,00 €
7475 Cotis 7476 Cotis 7477 Cotis 7478 CotisReg 778 CotisReg	RICA SchCC RoyCA OleCA MarCC GemCC SeuCC RocCA RICA SchCC RoyCA OleCA	Cda Rochefort Océan Cda pays Rochefortais Cdc du sud-Charente Cda Royan Atlantique Cdc Olferon Cdc Marennes Cdc Gémozac Cdc Gémozac Cdc Seudre & Arnoult Cotisations régularisation n-1 Cda Rochefort Océan	293 340,00 € 4 026 130,00 € 2 520 940,00 € 599 360,00 € 317 840,00 €	11 078 618,86 €	293 340,00 € 4 026 130,00 € 2 520 940,00 €	11 062 010,00 €
7475 Cotis 7476 Cotis 7477 Cotis 7478 CotisReg 778 CotisReg	RICA SchCC RoyCA OleCA MarCC GemCC SeuCC RocCA RICA SchCC RoyCA OleCA	Cda pays Rochefortais Cdc du sud-Charente Cda Royan Atlantique Cdc Oléron Cdc Marennes Cdc Gémozac Cdc Seudre & Arnoult Cotisations régularisation n-1 Cda Rochefort Océan	293 340,00 € 4 026 130,00 € 2 520 940,00 € 599 360,00 € 317 840,00 €		293 340,00 € 4 026 130,00 € 2 520 940,00 €	100000 Total State of the 100 State of t
7475 Cotis 7476 Cotis 7477 Cotis 7478 CotisReg 778 CotisReg	SchCC RoyCA OleCA MarCC GemCC SeuCC RocCA RtCA SchCC RoyCA OleCA	Cdc du sud-Charente Cda Royan Allantique Cdc Oleron Cdc Marennes Cdc Gémozac Cdc Seudre & Arnoult Cotisations régularisation n-1 Cda Rochefort Océan	293 340,00 € 4 026 130,00 € 2 520 940,00 € 599 360,00 € 317 840,00 €		293 340,00 € 4 026 130,00 € 2 520 940,00 €	
7475 Cotis 7475 Cotis 7475 Cotis 7475 Cotis 7475 Cotis 7475 Cotis 778 CotisReg	RoyCA OleCA MarCC GemCC SeuCC RocCA RICA SchCC RoyCA OleCA	Cda Royan Atlantique Cdc Oleron Cdc Marennes Cdc Gémozac Cdc Seudre & Arnoult Cotisations régularisation n-1 Cda Rochefort Océan	4 026 130,00 € 2 520 940,00 € 599 360,00 € 317 840,00 €		4 026 130,00 € 2 520 940,00 €	
7475 Cotis 7475 Cotis 7475 Cotis 7475 Cotis 7475 Cotis 778 CotisReg	OleCA MarCC GemCC SeuCC RocCA RtCA SchCC RoyCA OleCA	Cdc Oléron Cde Marennes Cdc Gémozac Cdc Seudre & Arnoult Cotisations régularisation n-1 Cda Rochefort Océan	2 520 940,00 € 599 360,00 € 317 840,00 €		2 520 940,00 €	
7475 Cotis 7475 Cotis 778 CotisReg	GemCC SeuCC RocCA RtCA SchCC RoyCA OleCA	Cdc Gémozac Cdc Seudre & Arnoult Cotisations régularisation n-1 Cda Rochefort Océan	317 840,00 €		599 360,00 €	
7475 Cotis 778 CotisReg	RocCA RtCA SchCC RoyCA OleCA	Cdc Seudre & Arnoult Cotisations régularisation n-1 Cda Rochefort Océan				
778 CotisReg 778 CotisReg 778 CotisReg 778 CotisReg 778 CotisReg 778 CotisReg 778 CotisReg	RocCA RtCA SchCC RoyCA OleCA	Cotisations régularisation n-1 Cda Rochefort Océan	16 608,86 €		317 840,00 €	
778 CotisReg	RtCA SchCC RoyCA OleCA	Cda Rochefort Océan				
778 CotisReg	RtCA SchCC RoyCA OleCA	Cda Rochefort Océan		211 560,19 €		216 820,64 €
778 CotisReg 778 CotisReg 778 CotisReg 778 CotisReg 778 CotisReg 778 CotisReg	SchCC RoyCA OleCA	Cda pays Rochefortais		211000,100		210 020,010
778 CotisReg 778 CotisReg 778 CotisReg 778 CotisReg	RoyCA OleCA					
778 CotisReg 778 CotisReg 778 CotisReg	OleCA	Cdc du sud-Charente				
778 CotisReg 778 CotisReg		Cda Royan Atlantiquo Cdc Oléron	97 250,46 €		97 250,46 €	
	Marco	Cdc Marennes	114 309,73 €		114 309,73 €	
778 CotisReg	GemCC	Cdc Gómozac	2.10.20.20.20.20.20.20		Alexander Cons	
	SeuCC	Cdc Seudre & Arnoult			5 260,45 €	
		Prestation traitement déchets ménagers		000 000 00 0		004 440 05 6
	1 1	Prestation traitement dechets menagers		936 000,00 €		901 448,95€
		UIOM Echillais		796 000,00 €		750 044,55 €
7062 DMvte	EchUIOM	vente de chaleur BA 721	537 000,00 €	12.00.00.00.00.00.00.00.00.00.00	543 139,64 €	TOTAL STREET,
703 DMvte	EchUIOM	vente de ferraille	9 000,00 €		2 228.75 €	
7061 DMext 7063	EchUIOM	apporteurs extérieurs Cdc Marennes	200 000,00 €		95 392,16 €	
778 DM	EchUIOM	Avoirs sur TP et CFE/CVAE			58 284,00 €	
					00.207,000	
7004		Centre transfert Médis		-		
7061 DMext 7061 DMext	Roymedis Roymedis	apporteurs extérieurs 2011	50 000,00 €		51 000,00 €	
7001	noymous			CONTRACTOR OF STATE		100000000000000000000000000000000000000
VALUE - 1000 1000 1	100000000000000000000000000000000000000	UIOM Oléron		140 000,00 €		151 404,40 €
703 DMvte	OleUIOM	Vente acier machefers E46	440,000,000		454 404 40 5	
7061 DMext	OleUIOM	campings Oléron apporteurs extérieurs	140 000,00 €		151 404,40 €	
		Prestation déchets verts		25 000,00 €		30 603,68 €
7063	1 1	carnets professionnels		25 000,00 €		30 003,08 €
7063 DVext	EchPDV	apporteurs extérieurs	25 000,00 €		30 603,68 €	
0-60	1 1	UIOM ECHILLAIS				
775		cession d'immobilisations				
7473 773		conseil général analyseurs remboursement sur TGAP				
773		Tempoursement sur l'Ori				
		Produits		12 039 618,86 €		11 994 066,75 €
		Participations		211 560,19 €		216 820,64 €
		- III and a second control of the second con			_	
953931		Frais de personnel		- €	1	- €
778		remboursement sur charges personnels			I	
	+ +	Obsessed financials				
7470	5-1111011	Charges financières	100 110 00 5	129 410,00 €	100 110 00 0	129 410,00 €
7473 Emp 66111	EchUIOM	subvention Conseil Général	129 410,00 €		129 410,00 €	
766		gain de change			I	
		gantostatigo				
		Recettes exceptionnelles				
773		mandats sur années antérieurs annulés			I	
7711 MP	SILUIOM	Dédits et pénalités			I	
5						
		RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELLES		12 380 589,05 €		12 340 297,39 €
		Opérations d'Ordre		78 170.00 €		77 997,33 €
777 00	EchUIOM	amts subvention investissement Cda Rochefort Or	4 670,00 €	70 170,00 €	4 667,00 €	77 337,00 €
777 00	OleUIOM	amts subventions investissement cdc Oléron	73 500,00 €		73 330,33 €	
7811 00	100000000000000000000000000000000000000	reprise amortissements 2010 centre multifilières	L-15-Sattive Servi		10000 00000000	
	+			7,000		
		Lissage cotisations UIOM Sil		517 000,00 €		517 000,00 €
774 CotisLis	RocCA	Cda Rochefort Océan Cda pays Rochefortais	150 000 00 0		150,000,00.5	
774 CotisLis 774 CotisLis	RtCA SchCC	Cda pays Rochefortais Cdc du sud-Charente	150 000,00 €		150 000,00 €	
774 CotisLis	RoyCA	Cda Royan Atlantique	204 000,00 €		204 000,00 €	
774 CotisLis	OleCA	Cdc Oléron	110 000,00 €		110 000,00 €	
774 CotisLis	MarCC	Cdc Marennes	24 000,00 €		24 000,00 €	
774 CotisLis	GemCC	Cdc Gémozac	16 000,00 €		16 000,00 €	
	+ -	Evoldent de fonctionnement renerté				-
000		Excédent de fonctionnement reporté	905 000 70 0	865 020,78 €	I	- 6
002			865 020,78 €			
1 1	-			1		
		RECETTES DE FONCTIONNEMENT TOTALES		13 840 779,83 €		12 935 294,72 €

AFFECTATIONS DE RESULTATS 2013 (Documents fournis par le SIL)

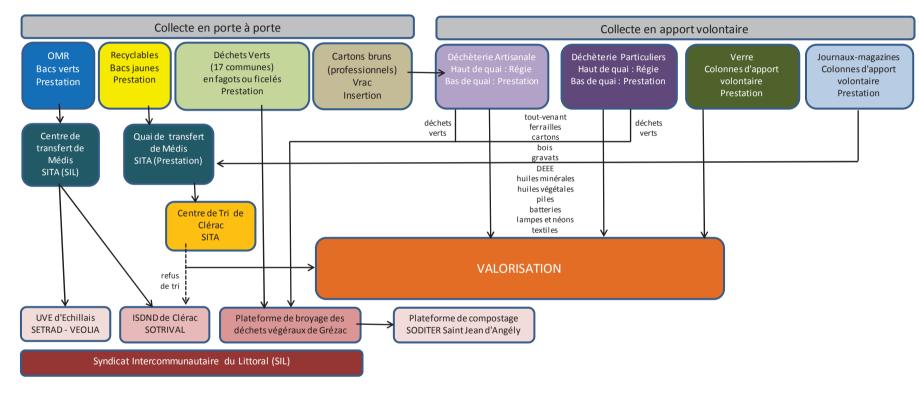
BUDGET SIL	
Section de Fonctionneme	ent
Recettes	12 935 294,72 €
Dépenses	12 770 187,16 €
Résutat de fonctionnement de l'année	165 107,56 €
Résultat antérieur	865 020,78 €
Résultat à affecter au 31/12/ 2013	1 030 128,34 €
Section d'Investissemen	nt
Recettes	1 616 958,86 €
Dépenses	2 695 881,17 €
Résultat d'investissement de l'année	- 1 078 922,31 €
Résultat antérieur	4 229 235,33 €
Résultat à affecter au 31/12/ 2013	3 150 313,02 €
Restes à Réaliser	
Recettes	- €
Dépenses	- €
Solde des RAR	- €
Besoin net d'investissement	- €
Affectation du résultat de fonction	onnement
Réserves pour couvrir le besoin net d'investissement	- €
Réserves pour autofinancement	- €
Résultat de fonctionnement reporté	1 030 128,34 €
dont lissage cotisations 2013	517 000,00 €

Annexes

Annexe 1.	Population de la CARA	36
Annexe 2.	Schéma organisationnel de la gestion des déchets sur la CARA	37
Annexe 3.	Indicateurs bacs à couvercle vert – ordures ménagères résiduelles	38
Annexe 4.	Tonnages mensuels ordures ménagères résiduelles - 2013	39
Annexe 5.	Indicateurs bacs à couvercle jaune – déchets recyclables	40
Annexe 6.	Tonnages mensuels déchets recyclables – 2013	41
Annexe 7.	Communes concernées par la collecte des déchets verts en porte à porte	41
Annexe 8.	Tonnages mensuels déchets verts collectés en porte à porte – 2013	42
Annexe 9.	Tonnages mensuels verre collectés en apport volontaire – 2013	42
Annexe 10.	Tonnages des catégories de DEEE par déchèterie - 2013	43
Annexe 11.	Tonnages mensuels déposés en déchèteries des particuliers - 2013	43
Annexe 12.	Rotations mensuelles en déchèteries des particuliers - 2013	44
Annexe 13.	Tonnages déposés par déchèteries des particuliers - 2013	44
Annexe 14.	Tonnages mensuels déposés en déchèterie artisanale - 2013	45
Annexe 15.	Rotations mensuelles en déchèterie artisanale - 2013	46

Annexe 1. Population de la CARA

	Population	
	municipale au	Répartition par
Communes	01/01/2013	commune
	(nb habitants)	
ARCES /GIRONDE	661	0.8%
ARVERT	3 117	4.0%
BARZAN	455	0.6%
BOUTENAC-TOUVENT	207	0.3%
BREUILLET	2 634	3.3%
BRIE s/MORTAGNE	252	0.3%
CHAILLEVETTE	1 458	1.8%
CHAY (LE)	728	0.9%
CHENAC-ST-SEURIN-D'UZET	612	0.8%
CORME-CLUSE	1 050	1.3%
COZES	2 005	2.5%
EGUILLE s/SEUDRE (L')	897	1.1%
EPARGNES	819	1.0%
ETAULES	2 358	3.0%
FLOIRAC	322	0.4%
GREZAC	823	1.0%
MATHES (LES)	1 740	2.2%
MEDIS	2 739	3.5%
MESCHERS s/GIRONDE	2 814	3.6%
MORNAC s/SEUDRE	839	1.1%
MORTAGNE s/GIRONDE	1 023	1.3%
ROYAN	17 946	22.8%
SABLONCEAUX	1 251	1.6%
ST-AUGUSTIN	1 250	1.6%
ST-GEORGES-DE-DIDONNE	5 071	6.4%
ST-PALAIS s/MER	3 958	5.0%
ST-ROMAIN-DE-BENET	1 620	2.1%
ST-ROMAIN s/GIRONDE	48	0.1%
ST-SULPICE-DE-ROYAN	2 798	3.5%
SAUJON	6 796	8.6%
SEMUSSAC	2 041	2.6%
TALMONT s/GIRONDE	88	0.1%
TREMBLADE (LA)	4 584	5.8%
VAUX s/MER	3 876	4.9%
TOTAL	78 880	



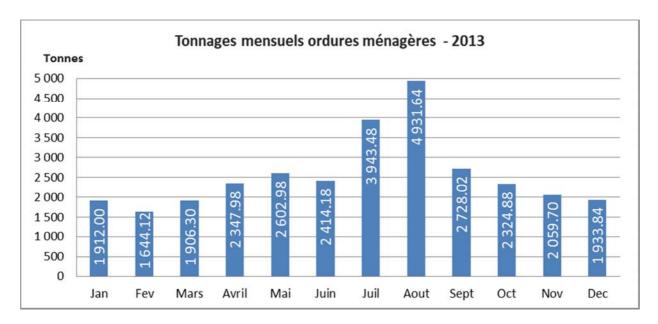
Annexe 3. Indicateurs bacs à couvercle vert – ordures ménagères résiduelles

BACS VERTS ORDURES MENAGERES LIVRES EN 2013														
jan fev mars avril mai juin juil août sept oct nov dec TOTAL %														
120 L 59 72 78 70 82 78 92 95 73 72 54 37 862 89.7													89.79	
240 L	0	0	4	0	0	0	5	5	6	1	5	1	27	2.81
340 L	3	0	7	4	1	3	3	11	2	5	2	0	41	4.27
660 L 1 4 5 0 4 11 4 0 0 0 0 1 30 3.13														
TOTAL														

BACS VERTS ORDURES MENAGERES VOLES EN 2013														
jan fev mars avril mai juin juil août sept oct nov dec TOTAL %														
120 L	12	11	13	15	12	13	27	46	31	12	14	6	212	84.13
240 L	0	0	0	1	0	0	1	30	1	0	0	0	33	13.10
360 L	0	0	0	4	0	0	1	0	0	0	0	0	5	1.98
660 L 0 0 0 0 0 1 0 0 1 0 0 2 0.79														
TOTAL	12	11	13	20	12	14	29	76	33	0	14	6	252	100

	BACS VERTS ORDURES MENAGERES CASSES EN 2013														
-															
		jan	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec	TOTAL	%
	120 L	32	41	33	35	28	62	55	49	74	90	35	25	559	91.94
	240 L	1	1	3	5	3	1	7	1	3	2	5	1	33	5.43
	360 L	0	0	2	1	0	1	0	0	0	0	0	2	6	0.99
660 L 0 0 1 0 1 3 0 1 1 0 0 3 10 1.6											1.64				
	TOTAL	33	0	39	41	32	67	62	51	78	92	40	31	608	100

Annexe 4. Tonnages mensuels ordures ménagères résiduelles - 2013



Annexe 5. Indicateurs bacs à couvercle jaune – déchets recyclables

BACS JAUNES EMBALLAGES MENAGERS LIVRES EN 2013

	jan	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec	TOTAL	%
120 L	52	68	88	77	85	47	131	96	69	74	53	37	877	90.51
240 L	0	0	3	0	0	0	12	8	5	3	7	2	40	4.13
360 L	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
360 L operculés	0	0	8	4	1	2	2	9	2	5	1	0	34	3.51
660 L operculés	0	1	0	0	7	1	4	2	2	0	0	1	18	1.86
TOTAL	52	69	99	81	93	50	149	115	78	82	61	40	969	100

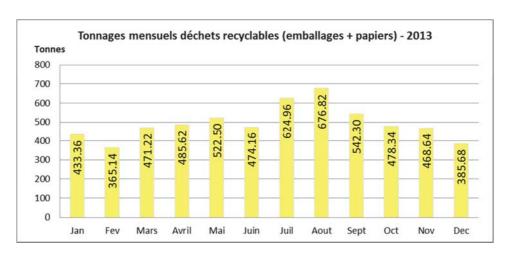
BACS VERTS EMBALLAGES MENAGERS VOLES EN 2013

	jan	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec	TOTAL	%
120 L	8	6	3	9	5	5	17	27	10	8	9	4	111	97.37
240 L	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	2	1.75
360 L	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
360 Loperculés	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0.88
660 Loperculés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
TOTAL	8	7	3	9	5	6	17	27	11	8	9	4	114	100

BACS JAUNES EMBALLAGES MENAGERS CASSES EN 2013

	jan	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec	TOTAL	%
120 L	5	17	9	12	14	10	18	19	17	17	12	14	164	97.04
240 L	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	3	1.78
360 L	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
360 L operculés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
660 L operculés	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	1.18
TOTAL	5	18	9	13	14	12	18	19	18	17	12	14	169	100

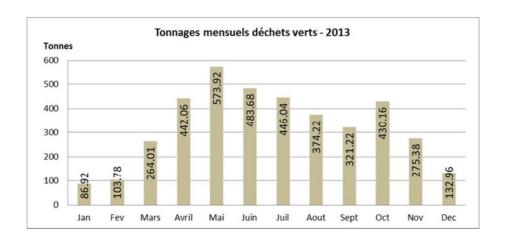
Annexe 6. Tonnages mensuels déchets recyclables – 2013



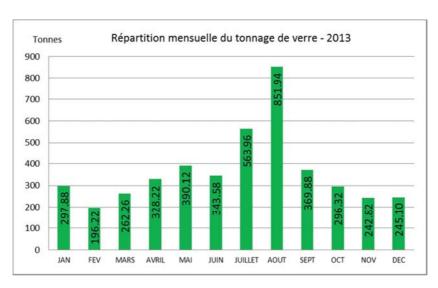
Annexe 7. Communes concernées par la collecte des déchets verts en porte à porte

Communes	Population INSEE
EGUILLE s/SEUDRE (L')	897
ETAULES	2 358
MATHES (LES)	1 740
MEDIS	2 739
MESCHERS s/GIRONDE	2 814
MORNAC s/SEUDRE	839
MORTAGNE s/GIRONDE	1 023
ROYAN	17 946
ST-AUGUSTIN	1 250
ST-GEORGES-DE-DIDONNE	5 071
ST-PALAIS s/MER	3 958
ST-SULPICE-DE-ROYAN	2 798
SAUJON	6 796
SEMUSSAC	2 041
TALMONT s/GIRONDE	88
TREMBLADE (LA)	4 584
VAUX s/MER	3 876
TOTAL HABITANTS	60 818

Annexe 8. Tonnages mensuels déchets verts collectés en porte à porte - 2013



Annexe 9. Tonnages mensuels verre collectés en apport volontaire – 2013



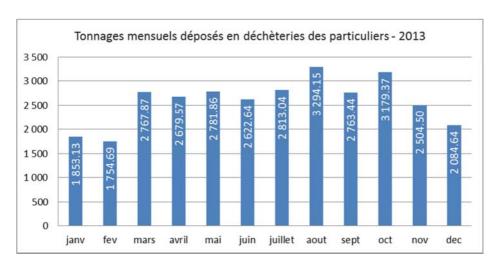
Annexe 10. Tonnages des catégories de DEEE par déchèterie - 2013

DECHETERIE	GEM (1) Hors froid	GEM (1) Froid	ECRANS	PAM ⁽²⁾	TOTAL
Royan	28.26	30.87	64.97	72.07	199.50
La Tremblade	25.42	21.94	27.19	34.30	108.85
Chaillevette	22.96	17.75	23.19	34.00	97.90
Saujon	18.54	16.71	24.18	32.74	92.16
Arces-sur-Gironde	11.98	11.30	12.33	21.44	57.04
Grézac	10.46	7.57	13.43	17.75	49.21
Brie sous mortagne	3.81	4.44	5.49	6.17	19.91
TOTAL 2013	122.15	110.93	172.15	219.34	624.57
Total rappel 2012	108.80	110.45	128.55	161.25	509.05

(1) GEM: Gros Electroménager Ménager (2) PAM: Petits Appareils Ménagers

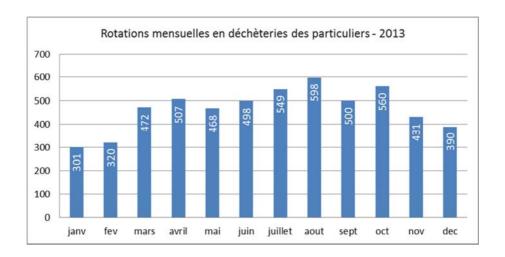
Annexe 11. Tonnages mensuels déposés en déchèteries des particuliers - 2013

Déchèteries Particuliers 2013 - Tonnes	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	703.80	790.50	1 193.40	1 157.70	1 111.80	1 366.80	1 448.40	1 504.50	1 387.20	1 581.00	1 259.70	1 147.50	14 652.30
GRAVATS	447.10	441.45	689.70	843.85	672.10	485.33	535.15	688.70	630.65	676.95	476.80	422.15	7 009.93
TOUT VENANT	559.50	428.00	678.21	452.40	784.32	627.42	632.40	897.60	592.67	719.80	633.68	358.55	7 364.55
CARTONS	31.92	32.94	32.20	44.70	46.08	34.88	46.15	40.46	33.02	36.40	31.94	49.22	459.91
BOIS	65.28	20.30	106.86	100.66	86.92	57.87	80.88	86.45	67.60	97.68	53.46	66.80	890.76
FERRAILLES	45.53	41.50	67.50	80.26	80.64	50.34	70.06	76.44	52.30	67.54	48.92	40.42	721.45
TOTAL	1 853.13	1 754.69	2 767.87	2 679.57	2 781.86	2 622.64	2 813.04	3 294.15	2 763.44	3 179.37	2 504.50	2 084.64	31 098.90



Annexe 12. Rotations mensuelles en déchèteries des particuliers - 2013

Déchèteries Particuliers 2013 - Rotations	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	138	155	234	227	218	268	284	295	272	310	247	225	2 873
GRAVATS	42	39	60	74	57	47	48	61	56	55	43	41	623
TOUT VENANT	75	80	111	129	114	112	120	136	98	118	89	71	1 253
CARTONS	23	25	32	38	36	37	51	54	34	32	23	29	414
BOIS	5	5	10	10	11	9	12	13	11	12	6	5	109
FERRAILLES	18	16	25	29	32	25	34	39	29	33	23	19	322
TOTAL	301	320	472	507	468	498	549	598	500	560	431	390	5 594

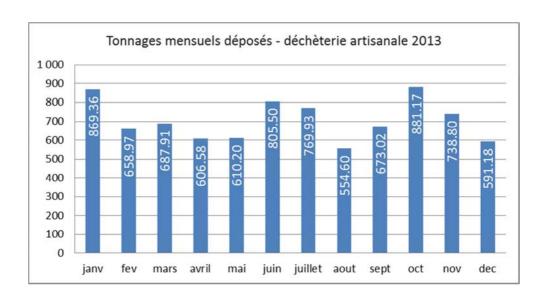


Annexe 13. Tonnages déposés par déchèteries des particuliers - 2013

Déchèteries Particuliers 2013 - Tonnage par site	Arces	Brie	Chaillevette	Grézac	La Tremblade	Royan	Saujon	TOTAL
DECHETS VERTS	1 357	311	2 509	1 326	2 300	5 120	1 729	14 652
GRAVATS	632	185	1 217	507	1 122	2 282	1 065	7 010
TOUT VENANT	484	204	1 309	473	1 213	2 677	1 005	7 365
CARTONS	31	13	53	33	81	185	65	460
BOIS	50	16	142	80	208	262	132	891
FERRAILLES	59	30	97	54	145	238	100	721
TOTAL	2 612	759	5 328	2 473	5 069	10 764	4 095	31 099

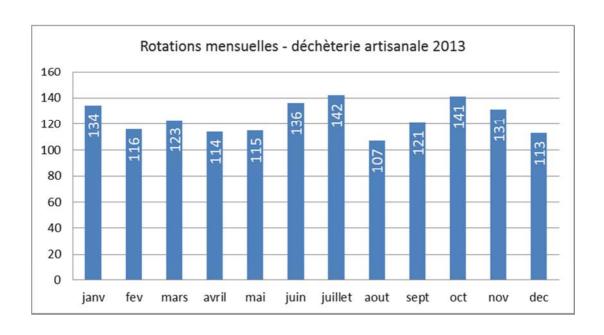
Annexe 14. Tonnages mensuels déposés en déchèterie artisanale - 2013

Déchèterie artisanale 2013 - Tonnes	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	224.40	193.80	188.70	132.60	137.70	198.90	219.30	153.00	183.60	239.70	306.00	214.20	2 391.90
GRAVATS	402.80	236.75	282.15	227.70	293.30	295.50	271.45	138.50	302.10	403.55	236.60	226.90	3 317.30
TOUT VENANT	181.30	171.26	151.48	179.32	119.12	238.36	182.54	183.34	125.98	181.06	141.28	112.88	1 967.92
CARTONS	31.90	35.70	47.04	48.22	56.24	53.90	73.62	68.46	50.00	43.22	38.54	35.38	582.22
BOIS	25.90	16.34	14.56	15.82	0.00	16.66	21.20	8.98	9.46	11.38	11.50	0.00	151.80
FERRAILLES	3.06	5.12	3.98	2.92	3.84	2.18	1.82	2.32	1.88	2.26	4.88	1.82	36.08
TOTAL	869.36	658.97	687.91	606.58	610.20	805.50	769.93	554.60	673.02	881.17	738.80	591.18	8 447.22



Annexe 15. Rotations mensuelles en déchèterie artisanale - 2013

Déchèterie Artisanale 2013 - Rotations	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	44	38	37	26	27	39	43	30	36	47	60	42	469
GRAVATS	33	23	25	21	26	26	24	13	27	34	22	25	299
TOUT VENANT	35	32	31	35	28	39	31	23	24	30	26	22	356
CARTONS	17	19	26	29	32	30	41	38	30	27	21	22	332
BOIS	4	2	3	2	0	1	2	2	3	2	1	0	22
FERRAILLES	1	2	1	1	2	1	1	1	1	1	1	2	15
TOTAL	134	116	123	114	115	136	142	107	121	141	131	113	1 493



AGGLOMĒRATION ROYALANTIQUE

ÉCOLOGIE URBAINE